



## Aide juridictionnelle

-----  
Par Jue5974

Bonjour je souhaiterais savoir quand peut t'on effectuer une demande de aide juridictionnelle avant un futur jugement ? Si il faut attendre qu'il soit en route ou non ? Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Quel est le contexte, exactement ?

Pour avoir l'aide juridictionnelle il faut justifier d'une requête , on ne peut pas avoir l'AJ pour de simples conseils .

Si vous comptez être le demandeur, je vous conseille de trouver un avocat qui accepte l'AJ, et qui fera la requête dans le même temps; il vous fera néanmoins signer une convention en cas de refus, ou de retrait d'AJ (déclaration inexacte, argent gagné lors de l'affaire qui fait que vous ne remplissez plus les conditions).

Je vous conseille de bien lire les conditions d'octroi, en ce qui concerne les revenus ET le patrimoine .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074  
[/url]

-----  
Par vivi2501

bonjour

Envoyez votre demande d'aide juridictionnelle près du bureau d'aide juridictionnelle du tribunal judiciaire le plus proche de votre domicile. Si votre demande est acceptée, un avocat commis d'office vous sera désigné